

TRANSPORTATION MINOU INC exerçant son activité sous le nom de DEVONS AMOUR

Convention de dépôt avant-vente pour Chaton Devon-Rex.

Entre la chatterie Devons Amour, agissant en qualité de « **Vendeur** »

et _____ (l'« **Acheteur** »)

Informations relatives au Chaton

La présente convention vise la vente d'un Chaton de race Devon Rex. Les caractéristiques spécifiques du chaton, à compléter avant la finalisation de cette convention, sont les suivantes :

Race: Devon Rex

Nom: _____ Date de naissance: _____

Couleur: _____ Sexe: _____

Modalités financières

Prix d'achat: CAD

Dépôt: CAD 500.00\$

Méthode de paiement du dépôt : _____

Un dépôt non remboursable de cinq cents dollars (500,00 \$ CAD) (le « Dépôt ») est requis pour garantir l'intention d'achat de l'Acheteur pour le Chaton de race Devon Rex, payable par virement électronique à devons.amour@yahoo.com ou via Western Union.

Des frais supplémentaires, incluant l'expédition et les douanes, peuvent s'appliquer. Le Prix d'Achat couvre

les taxes canadiennes et québécoises (TPS/TVQ). La livraison dans un rayon de cent (100) kilomètres de Montréal est incluse ; au-delà de cette distance, des frais supplémentaires s'appliqueront. L'Acheteur est responsable des frais de livraison hors du Québec ou vers les États-Unis.

Termes et conditions

- L'Acheteur reconnaît que le Dépôt est non remboursable.
- L'Acheteur reconnaît que le Dépôt n'est pas transférable à un autre chaton.
- L'Acheteur reconnaît que si le solde n'est pas payé lorsque le chaton est prêt à quitter la chatterie, le Dépôt pourra être perdu, sauf si des arrangements préalables ont été faits.
- L'Acheteur reconnaît que si le chaton doit être expédié, le paiement final devra être effectué cinq (5) jours ouvrables avant l'expédition.
- L'Acheteur reconnaît et accepte que le chaton devra être récupéré dans un délai maximal de sept (7) jours suivant la date fixée comme étant celle à partir de laquelle le chaton est prêt à quitter la chatterie.

- L'Acheteur reconnaît des frais de cinquante dollars (50\$ CAN) par jour pour chaque jour supplémentaire où le chaton reste à la chatterie après la date de départ désignée.
- L'Acheteur confirme avoir attentivement examiné et compris les informations fournies dans le Feuille de Soins.
- L'Acheteur confirme avoir attentivement examiné et compris les termes et conditions énoncés dans la présente Convention.

Convention Future

Les parties conviennent de conclure une convention formelle d'achat et de vente (« Convention Future ») lors de la finalisation de la vente du Chaton de race Devon Rex. Cette Convention Future détaillera tous les termes de la vente, incluant le Prix d'Achat final, le paiement, la livraison, les garanties et les frais supplémentaires. L'exécution de cette Convention dépend de la réalisation de tous les termes de la présente Convention, incluant le paiement du Dépôt par l'Acheteur. Jusqu'à ce que la Convention Future soit conclue, la présente Convention régit la relation avant-vente. Les parties agiront de bonne foi pour finaliser et exécuter la Convention Future rapidement.

Reconnaissance de l'Acheteur

L'Acheteur reconnaît et accepte les termes, y compris l'obligation de payer le Dépôt non remboursable tel que spécifié ici pour garantir l'achat du Chaton de race Devon Rex, sauf disposition contraire ou exigence légale. Par sa signature, l'Acheteur confirme son nom légal, son adresse et sa capacité à conclure la présente Convention. Le Prix d'Achat et les Frais Supplémentaires seront finalisés dans la Convention Future. Toute non-conformité peut entraîner la perte du Dépôt et des droits d'achat du chaton. La présente Convention garantit l'intention d'achat de l'Acheteur, sous réserve de ses termes et de la Convention Future.

Signature de l'Acheteur: _____

Nom en lettre majuscules: _____

Date: _____